



## Règlement – contrat de formation

### Formation professionnelle en stylisme ongulaire

1. Dès l'inscription, l'élève majeur s'engage à acquitter le prix de l'acompte tel qu'il a été stipulé sur le bulletin d'inscription.  
Les montants de l'acompte restent acquis par la société Nell'arte SRL au cas où l'élève majeur retirerait son inscription, pour quelque raison que ce soit.  
Aucun remboursement, même partiel ne sera effectué par la société Nell'arte SRL.
2. Le droit d'inscription couvre le cycle complet de la formation. Si, pour une raison majeure, l'élève majeur doit interrompre la formation, il pourra la recommencer à l'une des dates suivantes, sans supplément de prix et en repayant l'acompte.  
La société Nell'arte SRL se réserve exclusivement le droit d'appréciation de la raison majeure.
3. La société Nell'arte SRL décline toute responsabilité pour la disparition, la perte ou le vol de bijoux, vêtements, instrument, matériel, espèces ou toutes autres valeurs appartenant aux élèves majeurs et aux modèles majeurs.
4. Tout manquement grave expose l'élève majeur à des sanctions pouvant conduire à son exclusion définitive et irréversible, sans que l'élève majeur ne soit en droit de réclamer indemnité ou/et remboursement partiel ou total des sommes payées.
5. L'absence de l'élève majeur à quelque formation que ce soit sera comptabilisé comme une formation non actée. Le diplôme du jour de formation ne sera pas délivré.
6. En cours d'année durant la formation, la société Nell'arte SRL se réserve le droit d'apporter, sans préavis, des modifications et/ou compléments nécessaires au présent règlement et au programme de la formation .
7. La société Nell'arte SRL se réserve le droit de refuser l'inscription d'un élève majeur sans avoir à se justifier. Au moment de l'inscription l'élève majeur doit fournir une pièce légale d'identité. Chaque élève majeur devra fournir une photo d'identité pour son dossier.

8. La théorie et des supports écrits seront fournis à chaque élève majeur durant la formation. Toute reproduction, même partielle, est strictement interdite pour quelque usage que ce soit.
9. En cas de présomption de fraude, la société Nell'arte SRL se réserve le droit de contester la validité de toute attestation concernant l'élève majeur, y compris les certificats médicaux.
10. En fin de formation professionnelle en stylisme ongulaire, l'élève majeur qui a satisfait aux cours théoriques et pratiques, se verra décerner son diplôme .  
L'attribution du diplôme et des certificats restent, dans tous les cas, du ressort de la société Nell'arte SRL.  
La remise du diplôme et des certificats se feront au siège du centre de formation en exemplaire unique.
11. Conditions d'admission pour les formations : l'élève doit avoir au minimum 18 ans pour le début de celle-ci.

**Généralités :**

1. L'adresse où se déroulera la formation est rue de l'industrie n° 36 à 7080 La Bouverie .
2. C'est à l'élève majeur qu'il revient de se renseigner, préalablement à l'inscription, quant à la validité du diplôme délivré par la société Nell'arte SRL pour exercer la profession de styliste ongulaire en France ou dans tout autre pays, que ce soit en qualité d'employée ou en qualité de chef d'entreprise.
3. En cas de litige, seuls les tribunaux compétents pour le siège d'exploitation de la société Nell'arte SRL pourront être saisis.
4. Les horaires de formations sont de 10h à 16h. En cas de changement, un mail ou un message sera envoyé.

L'élève majeur reconnaît avoir reçu, ce jour, un exemplaire du présent règlement annexé au contrat de formation ainsi que le programme de la formation .

Fait à La Bouverie, le |

Signature de l'élève précédé de la mention « lu et approuvé »

|

Signature de la formatrice précédé de la mention « lu et approuvé »